



RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL

<https://eiopa.europa.eu/>



eiopa

European Insurance and
Occupational Pensions Authority

Cover photo: © AdobeStock

PDF ISBN 978-92-9473-327-6 doi:10.2854/51224 EI-01-21-439-FR-N

More information on the European Union is available on the internet (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

© EIOPA, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

PETER BRAUMÜLLER



AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le présent rapport consacré aux activités de l'AEAPP en 2020.

L'année a été marquée par la pandémie de COVID-19, ce qui a largement influé sur les travaux de l'Autorité. Notre stratégie a consisté, d'une part, à mettre en place des mesures immédiates visant à permettre au secteur de se concentrer sur la continuité de ses activités et sur ses obligations envers les preneurs d'assurance et les bénéficiaires et, d'autre part, à fournir des informations directement aux consommateurs sur ce qu'ils peuvent attendre de leur compagnie d'assurance.

La pandémie a mis en exergue l'importance des questions de protection des consommateurs, qui restent une priorité pour l'AEAPP. Au cours de l'année, nous avons formulé une déclaration destinée à préciser les attentes prudentielles en ce qui concerne les exigences de surveillance et de gouvernance des produits dans le cadre de la COVID-19. Ensuite, nous avons défini notre approche sur la supervision de la surveillance et de la gouvernance des produits. Il ne s'agit là que d'un aspect du travail que nous avons entrepris pour assurer la protection des consommateurs tout au long de l'année.

D'un point de vue prudentiel, dans l'ensemble, les cadres réglementaires mis en place pour assurer la stabilité des secteurs semblent avoir dûment fonctionné tout au long de la pandémie. Les coussins de fonds propres fondés sur le risque constitués dans le cadre de Solvabilité II ont aidé les assureurs à résister aux chocs initiaux majeurs subis par le marché en raison de la crise de la COVID-19.

En publiant notre avis sur Solvabilité II à la fin de l'année, nous avons pu recueillir des informations sur l'effet de la crise liée à la COVID-19 sur le secteur de l'assurance et l'avis final reflète une approche équilibrée tenant compte de cette période difficile.

Pour ce qui est de la stabilité financière, en 2020, nos efforts se sont concentrés sur le suivi et l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples de nos travaux dans ce domaine, citons notre déclaration sur les politiques de distribution des dividendes et de rémunération variable dans le cadre de la COVID-19, notre tableau de bord des risques et un suivi et des rapports réguliers sur la stabilité financière.

Nous avons progressé dans le domaine des pensions, notamment en finalisant le règlement relatif au produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle, ou PEPP, ainsi qu'en poursuivant nos activités au niveau du tableau de bord des pensions et du système de suivi des pensions. Ces trois éléments seront importants pour combler les écarts de pensions.

La pandémie de COVID-19 a accéléré le recours aux technologies numériques par les consommateurs et les entreprises. C'est pourquoi avons continué à faire progresser nos travaux dans ce domaine et notre objectif premier est de permettre aux consommateurs de bénéficier de l'innovation numérique, sans en pâtir.

Nous avons également enregistré des progrès considérables dans le domaine de la finance durable, notamment en soutenant le développement de la taxonomie de l'UE, et une série d'activités dans le domaine du changement climatique.

Je tiens à saluer la contribution des membres de notre conseil d'administration, qui nous ont aidés à accomplir notre mandat en 2020, et à remercier notre communauté institutionnelle et des parties prenantes au sens large pour leur coopération constructive. Je tiens également à rendre hommage à la présidence de Gabriel Bernardino, qui a guidé l'AEAPP au cours de cette année difficile. Ses qualités de dirigeant et sa vision stratégique sont très appréciées.

À terme, le rôle des assureurs et des fonds de pension dans la reprise économique post-COVID-19 ne peut être sous-estimé. Le plan de relance «Next Generation EU» repose sur les transitions verte et numérique et la promotion d'une union des marchés des capitaux. Ces trois éléments vont de pair avec le rôle des secteurs de l'assurance et des pensions. Par conséquent, dans les années qui viennent, nous nous appuierons sur nos réalisations de l'année 2020 pour faire en sorte que les secteurs de l'assurance et des pensions en Europe soutiennent une reprise durable qui profite à l'économie, à la société et aux personnes.

FAUSTO PARENTE



AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

En 2020, comme toute organisation, nous avons dû ajuster notre façon de travailler pour tenir compte des circonstances de la pandémie. Forts de notre culture de travail bien établie, de notre attitude flexible et de notre environnement informatique stable, nous avons su nous adapter rapidement.

Nous avons réorienté notre activité principale de façon à pouvoir surveiller rapidement et en permanence les risques présents sur le marché et à prendre les mesures nécessaires pour que les secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles puissent continuer à fournir des avantages à leurs preneurs d'assurance et bénéficiaires.

Néanmoins, nous avons continué à respecter nos objectifs organisationnels et c'est pourquoi je suis heureux de constater que tous nos indicateurs clés de performance sont atteints, à un niveau élevé pour les quatre priorités stratégiques ainsi que pour nos thèmes transversaux de la finance durable et de la numérisation.

Tout au long de l'année, nous avons pu compter sur notre personnel, disposé à travailler dans des circonstances difficiles. Nous avons également adapté notre apprentissage et notre développement à l'environnement numérique, afin d'offrir à notre personnel une formation supplémentaire pour favoriser la résilience et le développement global. À cet égard, je tiens à remercier le personnel pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de l'année.

En 2020, l'Autorité a utilisé les ressources de manière efficace et responsable. En effet, le budget de fonctionnement de celle-ci s'élevait à 29,4 millions d'euros pour l'exercice et, à la fin de l'année, elle avait atteint un taux d'exécution de 100 % des crédits d'engagement et de 82,2 % des crédits de paiement. En termes de ressources humaines, l'Autorité s'est également développée, avec 146 postes pourvus à la fin de l'année.

L'AEAPP exerce ses activités dans le plein respect des règlements de l'Union, soucieuse de l'ouverture et de la transparence de son action. Dans le cadre de notre obligation de rendre compte, nous faisons l'objet d'audits annuels menés par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne de la Commission européenne et notre propre auditeur interne. L'AEAPP se félicite de la coopération avec toutes les institutions européennes. Elle a régulièrement participé à des réunions de contrôle au Parlement européen, et, notamment en octobre 2020, à une audition devant sa commission des affaires économiques et monétaires.

Comme lors des années précédentes, nous avons bénéficié d'une étroite coopération avec nos homologues des autorités nationales compétentes et d'une relation fructueuse avec les membres de notre conseil d'administration et le conseil des autorités de surveillance.

Nous avons également continué à solliciter la contribution d'un large éventail de parties prenantes afin d'éclairer nos activités, en particulier par l'intermédiaire de nos groupes de parties prenantes ainsi que par des consultations et des événements.

Je tiens également à saluer la contribution de Gabriel Bernardino, non seulement pour sa direction en 2020, mais également pour son engagement à faire de l'AEAPP, au cours de ses deux mandats de président, une autorité de surveillance européenne reconnue et performante.

En tant qu'organisation, nous restons déterminés à fonctionner de manière durable et nous avons à nouveau inclus une déclaration environnementale dans le rapport de cette année.

À l'avenir, nous continuerons à adapter notre travail et nos méthodes de travail à la nouvelle norme et à veiller à ce que les secteurs de l'assurance et des pensions puissent jouer leur rôle dans une reprise durable pour l'Europe.

SYNTHÈSE

La pandémie de COVID-19 a été l'un des événements les plus perturbateurs du siècle à l'échelle mondiale et son impact a été considérable, avec des répercussions sur les ménages et les économies du monde entier. Après l'apparition de cette pandémie, en 2020, les activités de l'AEAPP se sont concentrées sur la coordination des actions prudentielles dans le but de garantir une approche commune et cohérente de surveillance dans tous les États membres. Dès le départ, les actions de l'AEAPP ont été axées sur la garantie de la continuité des activités aux premiers stades de la crise, sur la stabilité des secteurs de l'assurance et des pensions et sur l'atténuation de l'incidence sur les consommateurs.

À cette fin, l'Autorité a publié des informations sur le taux sans risque et le mécanisme d'ajustement symétrique sur une base hebdomadaire, d'abord, puis bihebdomadaire, pendant la période de plus grande incertitude. En outre, elle a publié un guide du consommateur sur la couverture d'assurance pendant la pandémie de COVID-19, des déclarations sur la reconnaissance, au titre de Solvabilité II, des régimes basés sur la réassurance et sur les rapports prudentiels au titre de Solvabilité II dans le contexte épidémique. Elle a également publié des déclarations sur l'atténuation des conséquences de la COVID-19 sur le secteur des pensions professionnelles et de l'assurance, couvrant des questions liées à la continuité des activités, à la solvabilité et à la situation des fonds propres.

Conformément à sa responsabilité de surveiller et d'évaluer l'évolution du marché, l'AEAPP a réalisé plusieurs évaluations ciblées afin d'aider à la compréhension et à la prise de décision au vu de l'effet significatif que la crise de COVID-19 aurait sur les marchés financiers et l'économie réelle. De plus, l'Autorité a soigneusement évalué la situation et ses effets dans le contexte de son cadre de prévention et de gestion des crises.

L'AEAPP a géré son travail avec souplesse et a poursuivi ses efforts pour exécuter son mandat.

POURSUIVRE LA SURVEILLANCE ET LA RÉGLEMENTATION DES RÈGLES DE CONDUITE

En vertu de son règlement, l'AEAPP est chargée de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la transparence, de la simplicité et de l'équité dans l'ensemble du marché intérieur.

L'AEAPP a continué à se concentrer sur les domaines dans lesquels il est possible de promouvoir un cadre réglementaire plus solide et d'améliorer la sensibilisation des consommateurs en prévision des prochains examens législatifs complets prévus par la Commission concernant la directive sur la distribution d'assurances (DDA) et le règlement sur les produits d'investissement packagé de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP).

En 2020, l'Autorité a également ciblé un certain nombre d'initiatives spécifiques afin d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des consommateurs dans le secteur des assurances et des pensions, en publiant le guide du consommateur sur le Brexit et en créant une page web interactive sur l'éducation financière.

Cette même année, elle a poursuivi la mise en œuvre de son cadre global fondé sur la prévention et gestion des risques pour la surveillance des règles de conduite en recourant à ses pouvoirs d'intervention sur les produits, à une série d'outils prudentiels et de surveillance, y compris la poursuite des travaux de surveillance des tendances de consommation et de suivi du marché, ainsi que des visites aux autorités nationales compétentes (ANC).

MENER LA CONVERGENCE VERS UNE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE DE QUALITÉ

L'adoption d'une approche européenne commune en matière de surveillance s'inscrit au cœur de la mission de l'AEAPP.

En décembre 2020, l'AEAPP a remis son avis à la Commission européenne en tenant compte de l'importance d'évaluer l'impact de la situation actuelle de COVID-19 sur l'examen de Solvabilité II. En outre, l'Autorité a publié

le «Solvency II Interactive Rulebook I», un outil de documentation convivial en ligne.

Au cours de l'année, elle a poursuivi ses activités de surveillance en participant activement aux collèges transfrontaliers et a mis en place d'autres plateformes de coopération transfrontalière afin de renforcer et d'accélérer la coopération entre les ANC sur des cas transfrontaliers concrets, ce qui permet d'identifier et d'évaluer plus rapidement les risques liés aux activités transfrontalières. À la fin de l'année, l'Autorité était active dans six plateformes avec la participation de 21 autorités nationales de surveillance.

Sur le plan international, elle a contribué à l'élaboration de la norme prudentielle ICS (Insurance Capital Standard) et du cadre holistique sur les risques systémiques ainsi qu'à l'évaluation par la Commission européenne de l'équivalence du cadre d'assurance du Royaume-Uni avec Solvabilité II. L'AEAPP a également formulé des demandes d'informations et des recommandations sur l'état de préparation pour réduire l'incidence du Brexit sur les preneurs d'assurance de l'UE.

Cette même année, l'Autorité a terminé l'examen par les pairs des pratiques prudentielles et des résultats sur l'utilisation de la proportionnalité concernant le rapport de surveillance régulier et a réalisé l'examen par les pairs sur les dispositions d'échange d'informations concernant l'autorisation, la notification et la surveillance sur une base continue, qui sont incluses dans sa décision sur la collaboration des autorités de surveillance des assurances.

Enfin, l'AEAPP a poursuivi ses efforts pour garantir une préparation et une mise en œuvre solides du produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle en élaborant le document d'informations clés (DIC) du produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) et la déclaration de prestations du PEPP.

RENFORCEMENT DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE DES SECTEURS DE L'ASSURANCE ET DES PENSIONS PROFESSIONNELLES

Conformément à sa responsabilité de surveiller et d'évaluer l'évolution du marché, l'AEAPP a réalisé, en 2020, plusieurs évaluations ciblées afin d'aider à la compréhension et à la prise de décision au vu de l'effet significatif que la crise de la COVID-19 pourrait avoir sur les marchés financiers et l'économie réelle. De plus, elle a soigneusement

évalué la situation et ses effets dans le contexte de son cadre de prévention et de gestion des crises.

L'Autorité a publié une déclaration de surveillance sur l'impact de l'environnement de taux d'intérêt très faibles/négatifs, soulignant les conséquences importantes sur le secteur de l'assurance dans l'UE, en matière d'allocation d'actifs, de risque de réinvestissement, de rentabilité et de solvabilité.

En juin 2020, l'AEAPP a publié le deuxième document de discussion sur les principes méthodologiques des tests de résistance des assurances pour consultation publique, en vue d'enrichir davantage la boîte à outils des tests de résistance avec des éléments supplémentaires susceptibles d'être appliqués dans les exercices à venir.

THÈMES TRANSVERSAUX

L'AEAPP a poursuivi ses activités dans le domaine de la finance durable en soutenant le plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne.

En 2020, elle a publié sa première évaluation détaillée des risques de transition liés au changement climatique ainsi qu'un document de réflexion présentant une approche envisageable pour améliorer la résilience de la société face aux risques de nature systémique par l'élaboration de solutions de résilience communes.

L'Autorité a publié un document de travail sur la souscription à l'assurance non-vie et sa tarification au vu du changement climatique en tant que travail de suivi de l'avis sur la durabilité dans le cadre de Solvabilité II. Elle y a noté un argument très courant pour les entreprises non-vie visant à ne pas inclure les risques liés au changement climatique, à savoir la nature à court terme de l'assurance de la plupart des contrats.

De plus, elle a publié un document de discussion sur la méthodologie relative à l'inclusion potentielle du changement climatique dans la formule standard relative aux catastrophes naturelles, traitant de la nécessité ainsi que des méthodologies possibles pour inclure le changement climatique dans le calibrage du capital de solvabilité requis (CSR) pour les catastrophes naturelles.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique de la société. L'Autorité a mené des travaux portant sur différents aspects de la numérisation, de la cyber-résilience et de la finance numérique. Elle a défini une stratégie en matière de technologie prudentielle

(Suptech) dans le but de promouvoir l'utilisation de la technologie par les superviseurs. De même, elle a adopté une stratégie de cyber-souscription, dans le cadre de sa mission plus large qui consiste à promouvoir un progrès technologique solide au profit de l'économie de l'Union européenne et de ses citoyens.

L'AEAPP a mené une consultation publique au cours de l'été 2020 afin de se faire une idée plus précise de la fragmentation éventuelle de la chaîne de valeur de l'assurance dans l'Union européenne et des défis prudentiels qui y sont liés, et a publié un document de discussion sur la chaîne de valeur de la (ré)assurance et les nouveaux modèles commerciaux découlant de la numérisation.

EXÉCUTION EFFICACE ET EFFICIENTE DU MANDAT

En 2020, l'AEAPP a réagi efficacement aux restrictions du lieu de travail dues à la COVID-19 et a continué à renforcer ses capacités organisationnelles. La gestion souple de ses ressources a permis d'accélérer la prise de décision en cette période, permettant ainsi à l'Autorité d'atteindre ses objectifs stratégiques définis dans le programme de travail annuel pour 2020 dans un environnement affecté par la COVID-19. L'ensemble du personnel de l'AEAPP, des organes directeurs et des groupes de travail ont continué à travailler à distance en bénéficiant des flux de travail automatiques déjà en place.

ORGANIGRAMME



COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante:

https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- o via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- o au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

**EUROPEAN INSURANCE AND
OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY**

Westhafenplatz 1,
60327 Frankfurt am Main, Germany



Office des publications
de l'Union européenne